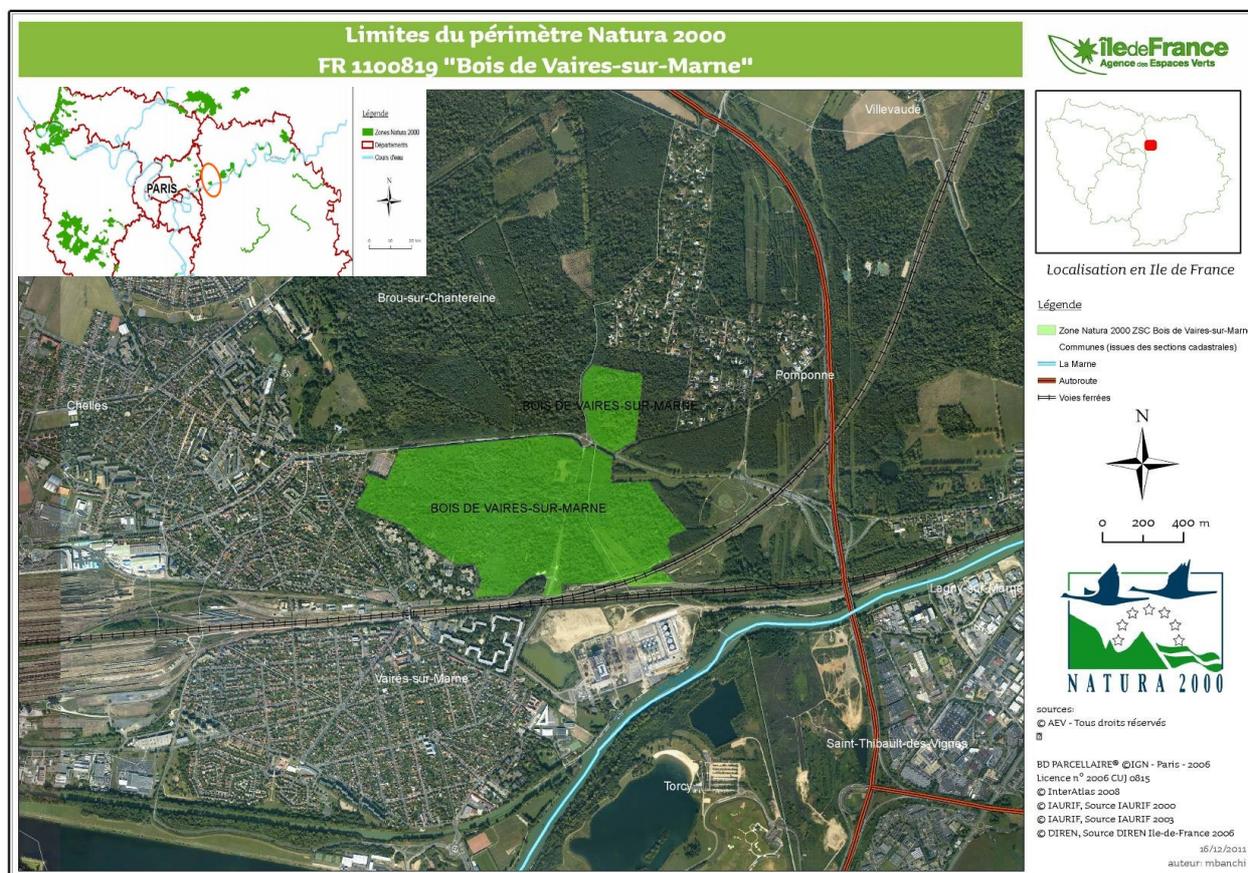


SITE NATURA 2000 FR FR1100819

ZSC "Bois de Vaires-sur-Marne"

LOCALISATION



Source : <http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura/FR1100819/SIC>

FICHE D'IDENTITE

Statut : Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats Faune Flore)			
Date de l'arrêté de désignation : 13/04/2007			
Date de validation du document d'objectifs (DOCOB) : 03/03/2009			
Région :	Ile-de-France	Département :	Seine-et-Marne (77)
Communes concernées par le site : Vaires-sur-Marne / Pomponne			
Surface totale du site :	96,63 Ha	Altitude min :	43 m
		Altitude max :	47 m
Structure animatrice : Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France			
Président du comité de pilotage : Jean-Paul PLANCHOU			

LE RESEAU NATURA 2000

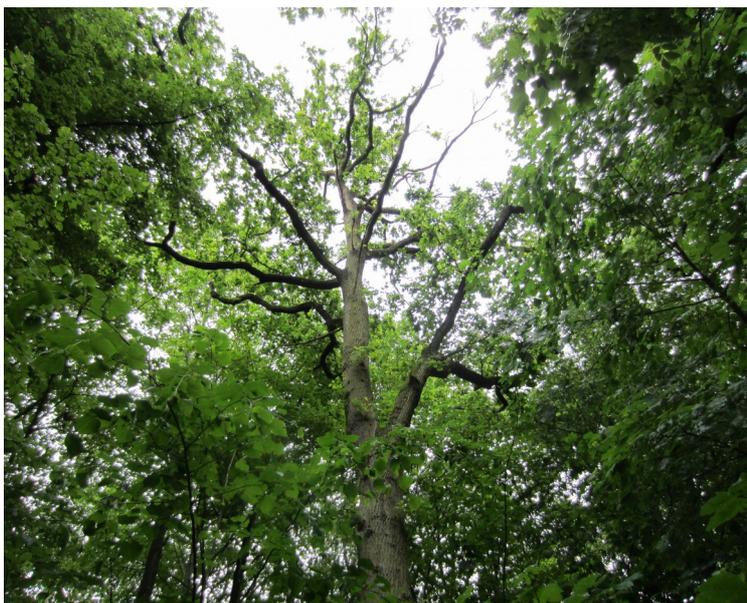
Le réseau Natura 2000 se compose d'un ensemble d'entités géographiques ayant été délimités au sein de la communauté européenne dans un objectif de préservation d'espèces et de milieux naturels remarquables ou menacés (espèces et habitats dits « d'intérêt communautaire »). Lancé en 1992, ce réseau repose sur deux directives européennes : « Oiseaux » pour la conservation des oiseaux sauvages, et « Habitats » pour la préservation de la flore et de la faune (hors oiseaux) et de leurs habitats. Chaque état européen propose des sites et s'engage à en assurer la conservation. **L'un des principaux objectifs est de concilier la préservation du patrimoine naturel remarquable avec le maintien des activités socio-économiques ancrées dans le territoire et indispensables à la vie des populations locales.**

Chaque site Natura 2000 est doté d'un document d'objectifs (DOCOB), document de référence approuvé par le Préfet qui définit les enjeux et objectifs de conservation des espèces et habitats, et précise les actions nécessaires à leur préservation. Il est établi par un opérateur en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein d'un comité de pilotage (COPIL). Le document est disponible ici :

http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/DOCOB_Bois_de_Vaires.pdf

Les actions définies peuvent être concrétisées par trois modes de contractualisation entre les propriétaires ou leurs ayants droits et la préfecture : les **contrats Natura 2000**, les **MAEt** (mesures agro-environnementales territorialisées), et la **charte Natura 2000**. **Les propriétaires ou leurs ayant droits qui se déclarent volontaires peuvent signer un ou plusieurs de ces contrats.**

DESCRIPTION DU SITE



Situé sur les communes de Pomponne et de Vaires-sur-Marne, à environ 35 kms à l'est de Paris, le site d'une superficie totale d'environ 96 Ha est constitué plus précisément de 3 entités, toutes ouvertes au public aujourd'hui ; dans sa partie Ouest le Bois de Vaires, le plus fréquenté avec son arboretum et l'ensemble des aménagements d'accueil du public mis en place par la commune (à peu près 55 ha), dans sa partie Est le Bois du Marais géré par l'AEV avec sa zone de prairie humide (mégaphorbiaie eutrophile, habitat d'intérêt communautaire) et son réseau de mares (environ 27 Ha), et enfin plus au nord, le bois du Gué formant une extension de 13 ha et où l'on trouve notamment de très vieux chênes. La présence de ces chênes vieillissants remarquables, mais aussi de boisements alluviaux et de marais à l'est confère à ce site un intérêt écologique indéniable :

D'une part l'examen des cartes répertoriant les espaces verts d'intérêt régional du secteur met clairement en évidence l'importance de ce boisement en tant que zone de connexion avec d'autres bois périphériques, dont en particulier le bois de Brou limitrophe, constituant de ce fait un maillon essentiel dans le maintien d'une trame verte d'agglomérations.

D'autre part, situé dans le secteur aval du bassin versant du ruisseau du Gué de l'Aulnay, à proximité de sa confluence avec la Marne, on y trouve une importante zone humide et un habitat d'intérêt communautaire notamment à l'origine de sa désignation en tant que Zone Spéciale de conservation (au titre de la Directive Européenne Habitats faune Flore) : une mégaphorbiaie eutrophe. Des espèces d'intérêt communautaire inféodées aux forêts de vieux chêne (Grand capricorne) mais aussi aux mares profondes (Triton crêté) sont également à l'origine de cette désignation.

ESPECES ET HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE PRESENTS

L' HABITAT

Libellé officiel de l'habitat	Libellé simplifié de l'habitat	Code Natura 2000	Surface (en Ha) et % de la surface totale	Etat de conservation	Menaces principales (non exhaustif)
« <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i> »	Mégaphorbaie eutrophe	6430 Habitat élémentaire 6430-4	4,83 (5 %)	<p>A l'échelle de l'Union Européenne : Berceau de quelques espèces prairiales de prairies de fauche ou pâturées, ces milieux occupent des surfaces réduites par rapport aux prairies gérées et possèdent un intérêt patrimonial certain. Habitat sans doute aujourd'hui en expansion du fait de l'eutrophisation des cours d'eau, mais aux dépens d'un autre habitat d'intérêt communautaire plus rare que constituent les mégaphorbiaies mésotrophes.</p> <p>A l'échelle du site : Moyen -> en cours de restauration (entretien par fauchage extensif avec exportation des résidus de fauche en lisière)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Passage à la prairie de fauche avec fertilisation ou à la prairie pâturée (induisant la destruction d'une grande partie de l'habitat subsistant alors à l'état de liseré en écotone. - Plantation de Peupliers Rem : l'habitat peut se maintenir en sous-bois si la plantation est réalisée sans drainage, sans travail du sol et sans utilisation de produits chimiques. - Correction des rivières / réductions des lits majeurs où ils se développent. - Empierrement des rives. - Envahissement par des « pestes végétales » (espèces exotiques envahissantes ex : Renouées asiatiques, <i>Buddleja</i>, <i>Solidago canadensis</i>, Topinambour, Impatiente glanduleuse). dont les populations présentent une forte dynamique (généralement du fait d'une multiplication végétative puissante) - Fermeture naturelle du milieu (envahissement par les ligneux, en particulier les saules, aulnes, frênes, érables, peupliers).

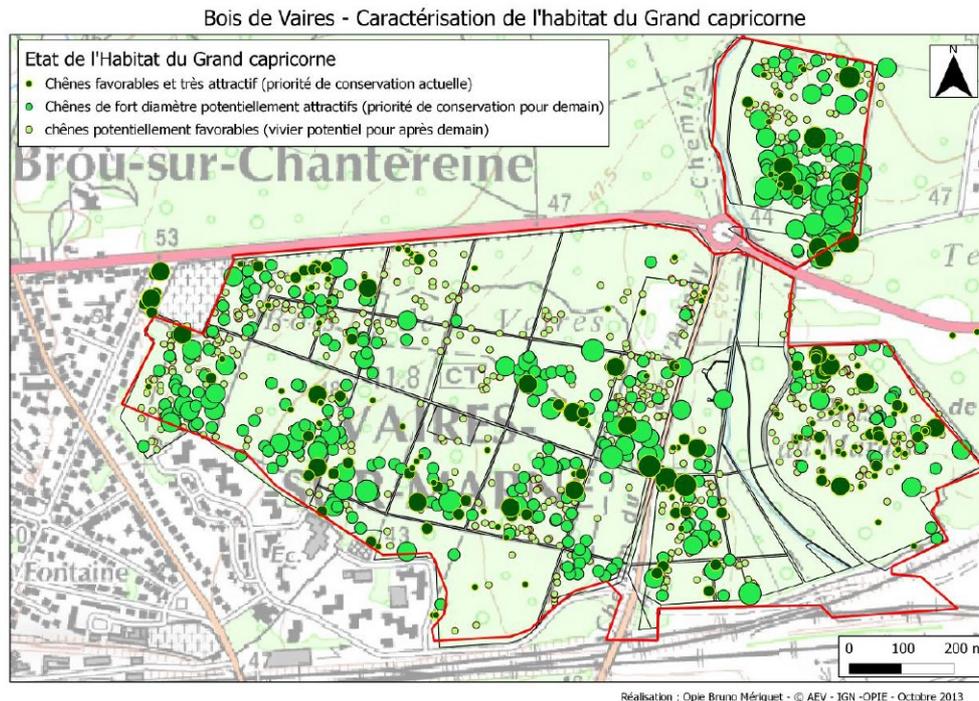
LES ESPECES

Espèces		Code Natura 2000	Effectifs sur le site(*)	Etat de conservation à l'échelle de l'UE	Menaces principales
Nom français	Nom latin				
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	inconnu	Moyenne / réduite Nette régression en Europe au Nord de son aire de répartition. En France, les populations semblent très localisées dans le nord. Par contre, l'espèce est très commune dans le sud.	<ul style="list-style-type: none"> Elimination des arbres morts ou dépérissants (B02.04) Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones) (B01.02) Les menaces potentielles : la régression des populations dans le nord de l'europe semble liée à la disparition progressive des milieux forestiers sub-naturels. Le statut de menace dans le nord de la France est à déterminer. Les populations ne sont pas menacées dans le sud du pays.
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	inconnu	Moyenne / réduite Espèce en régression dans l'ensemble de l'Europe, particulièrement menacée dans les pays voisins de la France : Suisse, Allemagne, Bénélux. En France, la situation varie en fonction des situations locales	<ul style="list-style-type: none"> - Disparition des habitats aquatiques de l'espèce (comblement des mares ou simplement arrêt de leur entretien (en particulier des mares profondes à pentes douces, les plus favorables à l'espèce), opérations de drainage, atterrissement naturel). - Disparition des habitats terrestres de l'espèce : Arrachage des haies, destruction des bosquets à proximité des points d'eau à Triton (abris indispensables durant la phase terrestre). - Opérations de curage de fossés ou de mares menées sans précaution (susceptibles de menacer les populations, notamment les larves). - Pollution et eutrophisation des eaux, autre menace pour les œufs et les larves. - Introduction de gros poissons carnivores peut causer de gros dégâts dans les populations de larves. - Collecte de spécimens par des collectionneurs ou par le grand public. - Risques de pollutions génétiques liés au transport sur de grandes distances. - Agriculture intensive.

LOCALISATION DES ESPECES ET DE L'HABITAT

- Le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*)

A l'heure actuelle l'espèce n'est pas localisée au sein du site mais en revanche un travail exhaustif de localisation des arbres les plus favorables à sa présence actuelle et à venir a été réalisé en 2013 par l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), dont voici la synthèse cartographique :



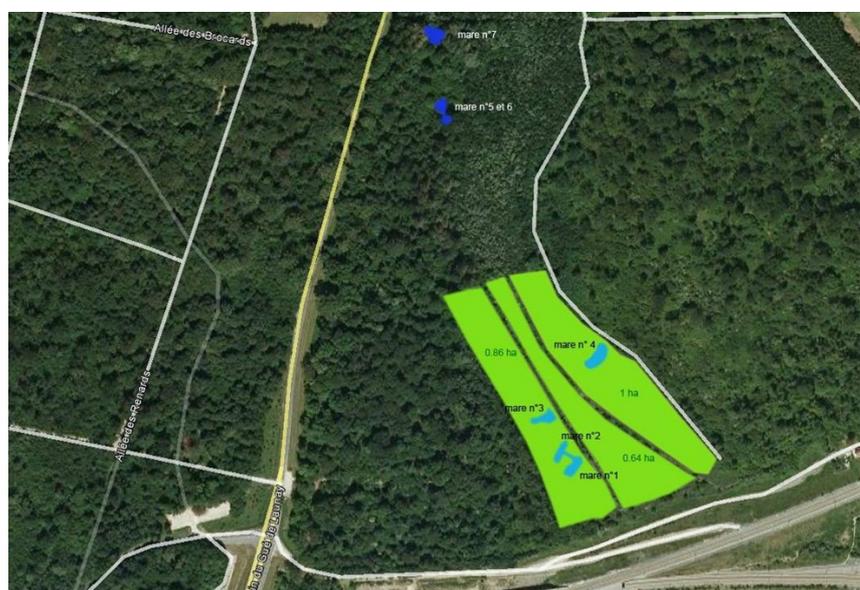
Sur la carte, les arbres sont répartis en 4 classes de diamètres : les points correspondent par ordre de taille à des arbres d'un diamètre compris entre 40 et 65 cm de diamètre, puis compris entre 65 et 75 cm, puis compris entre 75 et 95 cm de diamètre et enfin supérieur à 95 cm de diamètre.

Les arbres « en lumière » sont ceux qui sont les plus attractifs pour le Grand capricorne. Leur répartition est assez uniforme mais leur densité relativement faible. Cette fraction comprend 194 arbres soit environ 14 % des chênes du site. Les arbres de fort diamètre ayant un potentiel actuel et futur sont présents de manière plus irrégulière. Ils sont concentrés dans les secteurs qui ont été épargnés par la tempête de 1999. On notera leur densité toute particulière dans le Bois du Gué de l'Aunay. Ce sous-ensemble comprends 443 arbres soit environ 31 % du peuplement total.

Source : MÉRIGUET B., GARRIN M. & HOUARD X., 2013.- Détection d'individus et qualification des habitats de *Cerambyx cerdo* - le Grand capricorne, caractérisation des enjeux spécifiques de conservation sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne (77) FR 1100819 - Rapport d'étude - AEV-Opie 39 p.

- Le triton crêté (*Tristus cristatus*) et la mégaphorbiaie

La présence du triton aujourd'hui reste à confirmer au sein du site bien que l'espèce ait été localisée de manière certaine à proximité immédiate en 2013, aux abords de deux mares situées dans le bois de Brou (SNPN, 2013). Du fait des milieux fréquentés par l'espèce au cours de son cycle biologique, il est néanmoins possible de définir précisément ces lieux de présence potentielle ou à venir en présentant une carte du réseau de mares au sein du site Natura 2000. La carte ci-dessous donne une localisation des mares créées et restaurées (en bleu), ainsi que par la même occasion de la zone de mégaphorbiaie (en vert), unique habitat d'intérêt communautaire répertorié sur le site.



Carte de localisation des actions contractualisées dans le Bois du Marais (AEV, 2012)

OBJECTIFS DE CONSERVATION (ENJEUX MAJEURS PAR SECTEUR)

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemples de mesures de gestion
Le Grand capricorne	Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'existant - Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers - Interdire le ramassage de bois mort - Favoriser la régénération naturelle - Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives - Maintenir une diversité des strates - Maintenir des classes d'âge différentes - Maintenir une diversité des essences - Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire - Abandon des plantations de conifères
	Créer des îlots de vieillissement et de sénescence	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers - Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçant au cœur de la parcelle - Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage - Maintenir des espaces ouverts
Le triton crêté	Entretien des dépressions et des mares	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle du couvert végétal de la ripisylve - Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions - Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase - Exportation de la vase excédentaire - Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords - Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs - Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...)
	Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais - Interdiction de dépôt de déchets - Interdiction de combler les dépressions - Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) - Limitation de l'accès au public - Maintenir des micro-habitats terrestres - Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés
	Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
	Créer de nouvelles mares et dépressions humides	<ul style="list-style-type: none"> - Défrichement du périmètre d'emprise - Creusement des mares - Exportation des produits de défrichement et de substrat
La mégaphorbiaie	Restauration par l'abattage des peupliers	<ul style="list-style-type: none"> - Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*) - Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans - Coupes manuelles des espèces invasives - Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

Source : document d'objectifs http://seine-et-marne.n2000.fr/sites/seine-et-marne.n2000.fr/files/documents/page/DOCOB_Bois_de_Vaires.pdf

EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Les projets susceptibles d'avoir un effet significatif sur le site Natura 2000 ou à proximité doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences argumentée et conclusive.

Les **3 listes** (liste nationale, liste locale 1, liste locale 2) énumérant pour chacune les plans, projets, travaux et activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000 et les **outils d'accompagnement** mis à disposition (formulaire d'évaluation préliminaire,....) sont disponibles sur les sites Internet suivants :

- <http://seine-et-marne.n2000.fr/en-savoir-plus/les-etudes-d-incidences-natura-2000>
- <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-evaluation-des-incidences-natura-r378.html>

LES CONTRATS NATURA 2000 – ZOOM SUR 2 EXEMPLES

Restauration d'un réseau de mares intra-forestières



Figure 1 : Mare intra-forestière à restaurer
© M. Banchi, 2012

Des travaux de restauration de 3 mares intra-forestières (392 m²) ont été réalisés par l'AEV dans le cadre d'un contrat Natura 2000 forestier au sein du Bois du Gué de l'Aulnay, dans l'objectif de rendre les conditions du milieu plus favorables à la présence du triton crêté (*Triturus cristatus*) (ouverture du milieu, berges en pente douce). En effet, ces mares ayant accueilli autrefois une population de triton crêté se sont refermées et envasées en une dizaine d'années faute d'entretien (Figure 1, Mare avant restauration). Ainsi, des coupes d'éclaircissement (coupe de taillis, débroussaillage, élagage en périphérie), un curage et un reprofilage en pente douce de certaines berges ont été mis en œuvre.

Les rémanents ont été répartis dans le sous-bois de manière à créer des zones de refuge pour la microfaune et comme habitat d'hivernage pour les Tritons crêtés. Le contrat Natura 2000 fût signé en Décembre 2012, et les travaux ont été réalisés en Août / Septembre 2013 (photos en Figure 2).



Figure 2 : mares intra-forestières 5 et 6 après restauration et « connexion » © K. Ben-Mimoun, Avril 2014

Restauration et entretien de la mégaphorbiaie / Entretien et restauration de mares dans la mégaphorbiaie.



Figure 1 : Mégaphorbiaie avant travaux d'entretien
© M. Banchi

Toujours au sein du domaine régional du Bois du Gué de l'Aulnay mais cette fois sur la commune de Pomponne, l'AEV a lancé dans le cadre d'un autre contrat Natura 2000 des travaux d'entretien de la mégaphorbiaie s'étendant sur la partie Sud (sur une surface totale de 2,4 ha), ceci en cohérence avec les objectifs de conservation de cet habitat d'intérêt communautaire. La jeune peupleraie qui avait fini par envahir le secteur ayant été coupée, il s'agit d'entretenir désormais les formations végétales de la mégaphorbiaie eutrophe annuellement par broyage, afin notamment de provoquer l'épuisement de l'Aster lancéolé présent sur le site (espèce invasive en Ile-de-France).

Les travaux retenus dans le cadre du contrat Natura 2000 consistent à poursuivre les travaux de broyage au niveau de la zone ouverte abritant les formations de mégaphorbiaie. Ainsi, un broyage sera réalisé en Automne 2013, et un deuxième est prévu à la fin de l'Eté 2014.



Figure 4 : La mégaphorbiaie avant travaux (Mai 2013)

La mégaphorbiaie après travaux (Novembre 2013)

Par ailleurs, des zones de mouillères et de petites dépressions existaient dans cet habitat, et il a été décidé de pérenniser ce réseau déjà existant par creusements et curages localisés (4 mares dont 2 connectées, sur une superficie totale inférieure à 1 000 m²), toujours en accord avec les préconisations du SNPN, l'un des objectifs étant ici de favoriser la reproduction des amphibiens et en particulier du triton crêté. Ces travaux ont également été réalisés à la fin de l'année 2013.

LA CHARTE NATURA 2000

La Charte Natura 2000 du site des Boucles de la Marne permet une prise en compte *a minima* des enjeux de conservation des espèces désignées. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, ouverts humides, agricoles, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

EN SAVOIR PLUS

Contact Animation :

Jeanne LAVIALLE, Chargée de mission Natura 2000

Adresse : Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France - Service Expertise et Technique
Cité Régionale de L'Environnement – 90-92 avenue du Général Leclerc 93500 PANTIN

Tél : 01 83 65 38 87 / 06 12 84 80 62 - **Fax :** 01 82 82 83 85

Mail : jlavialle@aev-iledefrance.fr

Période de l'animation :

Autres sources d'information

Site internet Natura 2000 de Seine-et-Marne : http://seine-et-marne.n2000.fr/
Pages dédiées à la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires
Où se procurer le DOCOB : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires/le-document-d-objectifs
Evaluations des incidences au sein du territoire de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne : http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires/l-animation-du-site/evaluation-des-incidences
Site du Ministère en charge de l'environnement : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html
Site de la DRIEE Ile-de-France : http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/reseau-natura-2000-r171.html
Site de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France, structure animatrice : http://www.aev-iledefrance.fr/

